



**ARRÊTÉ DE PROCLAMATION DES RÉSULTATS
DE L'ÉLECTION À LA DIRECTION DE L'UFR LANGUES ET CIVILISATIONS
DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

*Vu le Code de l'Éducation, et notamment son article L.713-3,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu les statuts en vigueur de l'UFR Langues et civilisations,
Vu l'arrêté du 25 mai 2020 relatif à l'élection à la direction de l'UFR Langues et civilisations
Vu l'arrêté du 15 juin 2020 portant recevabilité de candidatures à l'élection à la direction de l'UFR Langues et civilisations,
Vu le procès-verbal de dépouillement établi à l'issue du scrutin déroulé en séance réunie à distance du conseil de l'UFR langues et civilisations
pour l'élection à la direction de l'UFR langues et civilisations,*

ARRÊTE

ARTICLE 1 - RÉSULTATS RELATIFS À L'ÉLECTION DU DIRECTEUR¹ DE L'UFR LANGUES ET CIVILISATIONS

1^{er} tour de scrutin (à la majorité absolue des membres en exercice du conseil de l'UFR)	
Nombre de membres présents	28
Nombre de membres représentés	7
Nombre de votants	35
Nombre d'abstentions	3
Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s)	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	32
Nombre de suffrages obtenus pour RACHMUHL Sophie	7
Nombre de suffrages obtenus pour STULIC Ana	25

➤ Est proclamé élu-e directeur/directrice de l'UFR langues et civilisations, pour un mandat de 5 ans: STULIC Ana.

ARTICLE 2 - RÉSULTATS RELATIFS À L'ÉLECTION DU DIRECTEUR-ADJOINT DE L'UFR LANGUES ET CIVILISATIONS

→Le directeur adjoint est élu par le conseil d'UFR, sur proposition du directeur de l'UFR Langues et civilisations, lors de la même séance que celle consacrée à l'élection du directeur de l'UFR Langues et civilisations.

¹ Dans le présent arrêté, le genre masculin est utilisé au sens neutre et désigne les femmes autant que les hommes.



1^{er} tour de scrutin (à la majorité absolue des membres en exercice du conseil de l'UFR)	
Nombre de membres présents	22
Nombre de membres représentés	6
Nombre de votants	28
Nombre d'abstentions	5
Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s)	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	23
Nombre de suffrages obtenus pour GUILLOT Nicolas	23

➤ Est proclamé élu directeur adjoint de l'UFR langues et civilisations, pour la durée du mandat de la directrice de l'UFR : GUILLOT Nicolas.

ARTICLE 3:

Le présent arrêté est soumis à publication, par voie de mise en ligne sur l'entp des personnels de l'Université Bordeaux Montaigne.

ARTICLE 4

La directrice générale des services de l'Université Bordeaux Montaigne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pessac, le 18 juin 2020



Le président
de l'Université Bordeaux Montaigne,

Lionel LARRÉ.